Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 029-212900179-20251124-20250605-DE

Département du FINISTERE

Arrondissement De BREST

Nbre de Conseillers En exercice : 15

Commune de BRELES
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

****

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. COLIN, Maire.

Président : M. COLIN, Maire

Présents : MM. Guy COLIN, Marie DIVERRES, Gildas FOREST, Jean-Luc L'HOSTIS, Gildas MARZIN, Joséphine PRIGENT, Roland JESTIN, Laurent PINO, Sandrine LECANTE, Vincent MARQUE, Gilbert LE GALL, Hélène VINCENT, Michelle MICHEL.

Excusé : M. Bernard QUEMENEUR et Mme Laëtitia CADALEN qui donnent respectivement pouvoir à MM. Roland JESTIN et Gildas FOREST

Secrétaire de séance : Gilbert LE GALL ;

****

CONVENTION JEUNES DU FOUR

La convention conclue entre les communes de Brélès, Landunvez, Lanildut, Plourin et Porspoder et la Fédération Familles Rurales pour l'animation jeunesse arrive à échéance le 31 décembre prochain. Une nouvelle convention, liant les cinq communes à l'association Jeunes du Four est proposée pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour, de renouveler la convention pour une durée de trois ans, avec une participation annuelle de 13 570,00 € versée à l'association Jeunes du Four, comprenant une partie forfaitaire de 8 104,00 € et une partie proratisée au nombre d'habitants de 5 467,00 € ;

DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME.

LE MAIRE.

MAIRIE de BRÉLÈS 29810 (Finistère)